



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 077-2022
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.90

Déposée le : 17.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Arx (Schliern b. Köniz, pvl) (porte-parole)
Köpflí (Bern, pvl)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 706/2022 du 29 juin 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Un gymnase à Berne Ouest pour pallier la menace de pénurie de locaux scolaires

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. vérifier dans quelle mesure la pénurie de locaux destinés à l'enseignement gymnasial qui se dessine dans la région de Berne pourrait être désamorcée en construisant un gymnase supplémentaire. Ce faisant, le Conseil-exécutif examine quels sites, en particulier à l'ouest de la ville, entrent en ligne de compte ;
2. de présenter ses conclusions au Grand Conseil et le cas échéant aux commissions compétentes (Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire, Commission de la formation).

Développement :

Une pénurie de locaux scolaires s'annonce dans la région de Berne pour l'enseignement gymnasial. La *Stratégie des locaux scolaires 2030 – mise à jour 2020*¹ précise en page 47 : « Des solutions doivent encore être trouvées pour remédier au manque persistant de locaux dans le gymnase de Kirchenfeld. L'ensemble de la région de Berne doit en outre faire l'objet d'une surveillance. Il faut déterminer quelles écoles moyennes sont susceptibles d'être agrandies ou si un nouveau site, voire une nouvelle école, doit être envisagé. Il convient en outre d'étudier s'il y a lieu de déroger au libre choix de l'école moyenne en vue de permettre une meilleure utilisation des locaux. »

¹ cf. <https://www.bkd.be.ch/content/dam/bkd/dokumente/fr/ueber-uns/organisation/mba/publikationen/Strategie-des-locaux-scolaires-2030-mise-a-jour-2020.pdf>

Dans la réponse à la question « La concurrence de tiers entraînera-t-elle un manque de place dans les gymnases de la région de Berne dans les dix prochaines années ? »², on apprend que, même en considérant les projets de construction entrepris jusqu'à présent, il manquera dans la région de Berne 21 classes d'enseignement gymnasial d'ici 2030, ce qui correspond à un gymnase moyen de quelque cinq classes parallèles.

Au vu de la situation, il convient donc d'envisager la construction d'un nouveau bâtiment pour pallier la pénurie de locaux scolaires destinés à l'enseignement gymnasial à la condition sine qua non qu'un site adéquat soit effectivement disponible. Pour cette raison, le présent postulat demande d'examiner les sites concrètement, et, au vu des gymnases existants, en particulier ceux situés à l'ouest de la ville de Berne.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est tout à fait conscient de l'augmentation du nombre d'élèves dans la région de Berne et de la pénurie de locaux scolaires qui en résulte. Selon les pronostics de l'Office de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle, il faut tabler pour les écoles moyennes sur une augmentation de près de 460 élèves d'ici à l'année scolaire 2025/26, soit 21 classes supplémentaires au minimum. À l'heure actuelle, les surfaces de l'ensemble des gymnases sont densifiées au maximum. Le fonctionnement des établissements ne peut plus être garanti sans surfaces supplémentaires.

Afin de couvrir rapidement le besoin en surfaces et de garantir le fonctionnement des établissements, des solutions rapides doivent être mises en œuvre. Pour désamorcer rapidement la situation sur un horizon à moyen et long terme, des locations permettant de résoudre le problème de pénurie de locaux ont été évaluées. Ces locations doivent se prêter à l'enseignement gymnasial et être aisément accessibles depuis les trois grands gymnases de la ville de Berne. Pour permettre une mise en service dans un délai raisonnable, le Conseil-exécutif examinera l'affaire sans tarder et une demande de crédit pour les locations devrait ensuite être soumise au Grand conseil lors de la session de printemps 2023.

À plus long terme, la Direction de l'instruction publique et de la culture examinera, en collaboration avec la Direction des travaux publics et des transports, la possibilité de construire un gymnase sur un nouveau site. Plusieurs facteurs devront être pris en compte pour le choix du site, notamment la disponibilité d'un terrain approprié, mais aussi la question de la zone de recrutement et de la desserte de l'établissement. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif propose d'accepter la proposition d'étude.

Destinataire
– Grand Conseil

² cf. <https://www.rrgr-service.apps.be.ch/api/gr/documents/document/8cbcdbec6dfb4ba48651902a975f6d89-332/3/2022.STA.305-Beilage-F-244458.pdf>, p. 14